



## Location voitures hypermarché

Par **panasonic**, le **21/05/2019** à **14:05**

**BONJOUR** marque de politesse

LOCATION HYPERMARCHE VEHICULE 2 ANS.

Voilà mon problème :

Je loue à ce magasin un véhicule pour des périodes de deux ans, cela fait maintenant la cinquième période de deux que je loue. A l'époque, j'avais versé 500€ de caution, et à chaque période cela était reconduit.

La dernière en date, le 6 février (trois mois après), pas de problème, je repars avec un nouveau véhicule.

Ce matin, je reçois une lettre recommandée, me signalant que les conditions générales de location ont évolué.

Texte de la lettre :

Désormais, pour toute souscription d'un nouveau contrat longue durée, deux dépôts de garanties seront encaissés. Le premier de 500€ lors de la réservation, et le deuxième de 1500€ à la prise du véhicule. Soit un total de 2000€, qui vous seront rendus à la fin du contrat.

Ma question est :

Ont-ils le droit de me demander trois mois après, 2000€ encaissable. Peuvent-ils faire évoluer leurs conditions après la prise du véhicule (3 mois)

Merci de vos réponses

Panasonic

Par **morobar**, le **21/05/2019** à **15:37**

Bjr,

Rien n'indique dans votre exposé que le second dépôt vous est réclamé.